

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 30
➤ présents : 30 ➤ contre :
➤ votants : 31 ➤ blanc :
➤ abstention : 1

Date de convocation : 6 février 2024

Séance du 12 février 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Replonges, sous la présidence de Monsieur Bertrand VERNOUX, Vice-Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	POLI Victoria-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	
	Saint-Etienne/Reyssouze	
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Jean-Jacques BESSON a donné pouvoir à Monsieur Christian BERNIGAUD pour voter en son nom.

Monsieur Guy BILLOUDET.

Monsieur Freddy BEREZYIAT.

Madame Emily UNIA.

Monsieur Philippe VILARD.

Monsieur Jean-Pierre MARGUIN.

Monsieur Christian GAULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Etablissement Public Foncier de l'Ain : conventions de portage financier et de mise à disposition.

L'Etablissement Public Foncier de l'Ain - EPF - a été missionné pour acquérir en lieu et place de la Communauté de Communes Bresse et Saône un tènement sis sur la commune de Feillens, d'une superficie de 1 905 m², constitué de bâtiments ayant eu usage d'imprimerie et du terrain attenant.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une constitution de réserve foncière en vue du projet d'extension de la maison de santé à Feillens.

Cette acquisition, hors frais de notaire évalués à 7 000 €, s'élève à 430 000 €.

Pour concrétiser cette acquisition, il y a lieu de signer entre l'EPF de l'Ain et la Communauté de Communes Bresse et Saône une convention de portage financier et une convention de mise à disposition pour définir les conditions de cette transaction.

Différentes modalités de remboursement sont prévues. Le Président propose de retenir la durée de 6 ans à terme, le règlement intérieur de l'EPF autorisant la prolongation par avenant.

A compter de 2025, la Communauté de Communes devra s'acquitter chaque année, à la date anniversaire de la signature de l'acte de vente, des frais de portage - 7 866 € - correspondant à 1,50% HT du capital restant dû, soit 1,8% TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'intérêt que présente cette acquisition,

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE la signature de la convention de portage financier et de la convention de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain, dont le projet est joint en annexe, et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions,

DIT que pour le remboursement la modalité retenue est le paiement à terme – 6 ans,

DIT qu'à compter de 2025, la Communauté de Communes Bresse et Saône s'acquittera des frais de portage correspondant à 1,50% HT du capital restant dû, soit 1,8% TTC.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

